Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-213500572-20261103-2026_88A-DE

MAIRIE DE LA CHAPELLE-BOUËXIC
Délibération n°2026_88 A
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 Novembre 2026

L'an deux mille vingt-six le 2 Novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC légalement convoqué (convocation du 27 Octobre 2026) s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Mr MORAZIN Roger, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Etaient présents : MORAZIN Roger, CHAUDAGNE Michel, SOULAINE Franck, CANEAU Evrard, TESSIER David, MAFILLE Lauriane, SALMON Patrice, JUPIN Mathie, FRANGEUL Marsida, GAILLARD Cyril, ROBIN Emeryc, CELBERT Jean-François, RICORDEL Cécile, GUEHO Fabrice, HIGNET Manuela.

Secrétaire de séance : Patrice SALMON

Absents excusés : RUAULT-DUBORD Marie-Claire a donné pouvoir à Marsida FRANGEUL.
LARCHER Ghislaine a donné pouvoir à Roger MORAZIN.
NICOLON Lucie, CLAUSENER Sophie.

OBJET :FINANCES : Modification suite erreur de plume –
Décision modificative n° 2 du budget principal – Exercice 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 Avril 2026 portant adoption du budget primitif de l'exercice 2026 ;
Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires de la section de fonctionnement afin de tenir compte des besoins de la collectivité, notamment en matière de dépenses de personnel ;
Considérant qu'il convient de procéder à une décision modificative du budget principal de la commune pour l'exercice 2026 ;

M. Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer à ce sujet :

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :
Présents : 15
Votants : 17 dont 2 pouvoirs
Pour : 17 dont 2 pouvoirs
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité ;
DÉCIDE :
Article 1 : D'approuver la décision modificative n° 1 du budget principal de la commune pour l'exercice 2026, portant sur la section de fonctionnement, selon les mouvements suivants :

Section	Chapitre	Compte	Libellé	Mouvement
Fonctionnement – Dépenses	012	6411	Rémunérations du personnel	+ 60 000 €
Fonctionnement – Recettes	75	7588	Autres produits divers de gestion courante	+ 60 000 €

Article 2 : D''autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à La Chapelle-Bouëxic,
Le 10 Novembre 2026
Le Maire,
Roger MORAZIN
P/o Marie-Claire RUAULT-DUBORD